

RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES

Des résultats positifs sur le territoire de la vallée du Richelieu

McMasterville, le 2 février 2023 – Malgré les récents articles dans les médias en lien avec l'enfouissement des ordures, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est fière de souligner les progrès en matière de gestion des matières résiduelles sur son territoire depuis deux ans. Après la mise en place de services qui permettent d'optimiser le tri, la collecte et le traitement des différentes matières, la MRCVR a réduit le nombre de collectes des résidus ultimes en 2021. Les actions d'information et de sensibilisation de la population se poursuivront afin de maintenir et de continuer l'amélioration de bonnes habitudes de gestion des matières résiduelles des citoyen(ne)s des municipalités desservies.

« *Je souhaite remercier les citoyen(ne)s de la vallée du Richelieu pour leurs efforts de tri des matières dans leurs bacs bleu, brun et noir. Nous avons pu constater une proportion des matières résiduelles valorisées supérieure aux matières enfouies en 2021. Les bonnes habitudes de tri ont été adoptées par la population depuis deux ans.* », déclare madame Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

RÉALISATIONS DEPUIS 2021

Ces mesures ont permis d'atteindre des résultats positifs. Parmi les résultats, la MRCVR souligne les réalisations suivantes :

La réduction de l'enfouissement laisse entrevoir des gains importants, puisque la quantité éliminée en 2020 était de 400 kg par habitant(e), alors qu'en 2021 elle était à 291 kg par habitant(e), soit une réduction de 27 %. Cette réduction des quantités enfouies concerne principalement le secteur résidentiel grâce aux modifications des fréquences de collecte des déchets qui ont incité les citoyen(ne)s à mieux trier leurs matières résiduelles et à utiliser à bon escient les autres collectes qui permettent la récupération. Ces quantités incluent celles qui sont générées par les secteurs : résidentiel et ICI (industries, commerces et institutions).

L'ouverture d'un écocentre régional en novembre 2021 a permis à près de 28 000 visiteur(-euse)s durant l'année 2022, d'y déposer plus de 4 000 tonnes de matières comme des résidus de construction, résidus verts, résidus domestiques dangereux, produits électroniques, matelas, polystyrène, pneus, matières recyclables. Ces matières sont triées à la source et acheminées à des installations conformes pour y être recyclées. Seuls les encombrants sont acheminés à l'enfouissement en raison de la nature des matières qui ne peuvent pas être recyclées.

La collecte des tubulures acéricoles a permis d'acheminer 1 796 kg en 2022, à une usine de recyclage de plastique. La quantité totale récupérée de plastiques agricoles est de 34 810 kg.

La présence d'une escouade verte durant l'été et l'automne 2022 a permis l'inspection de 11 515 bacs de matières résiduelles et la distribution de 3 353 billets de courtoisie pour des cas de non-conformité tels que des matières non acceptées dans les collectes, des bacs et des dispositions au bord du chemin.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA VISION

Le développement durable est au cœur du processus décisionnel. Parmi les multiples domaines du développement durable, la gestion des matières résiduelles revêt une grande importance en raison des enjeux de préservation de ressources, de consommation et de disposition des résidus post-consommation. Les enjeux financiers ne sont pas en reste en raison des coûts de collecte, de transport et de traitement/élimination des matières résiduelles.

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 132 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.